

DÉCEMBRE 2013

ISR

RAPPORT ANNUEL
DE LA POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
SOCIALEMENT
RESPONSABLE



édito

Depuis l'adoption en 2011 par l'association Préfon de la charte de l'investissement socialement responsable (ISR), les étapes de sa mise en œuvre effective se sont succédé. Soucieux de vous informer aussi complètement que possible sur notre démarche en la matière, nous avons réalisé ce document de référence qui fait le point sur cette mise en œuvre en ce qui concerne les actifs constituant le portefeuille de Préfon-Retraite. Après une première notation du portefeuille par un organisme indépendant des assureurs du régime (Vigéo), la deuxième étape a permis de déterminer, en accord avec ces derniers, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) significatifs de leur gestion financière respective du portefeuille de Préfon-Retraite. De nouvelles étapes seront prochainement franchies, permettant de conjuguer efficacité économique et responsabilité sociale à votre service, en votre qualité d'affiliés au régime créé par la Préfon. L'ISR est désormais pour l'association un choix majeur, traduisant ses engagements à votre égard. Nous vous souhaitons bonne lecture de ce premier compte-rendu de notre action en ce sens.

Sommaire

03 - Présentation

04 - Définition

06 - 2008/2012

Un engagement en marche

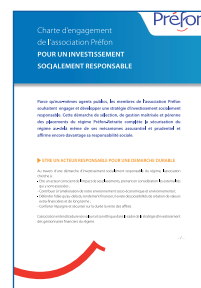
08 - Les indicateurs retenus

10 - Conclusion

PRÉSENTATION

Présentation de l'ISR

Qu'est-ce-que l'ISR ?



L'investissement socialement responsable est l'application des principes du développement durable à la finance. Il consiste à prendre en compte dans les choix de placements des actifs des critères extra-financiers en matière environnementale, sociale et de gouvernance (dits critères ESG) en plus des critères purement financiers.

Ces critères peuvent être définis comme suit : les critères environnementaux concernent les impacts des activités des entreprises sur l'environnement. Les critères sociaux portent quant à eux sur les impacts des activités des entreprises au regard des valeurs universelles tels que les droits humains ou bien encore les conventions internationales du travail. Ils sont donc intimement liés à la préservation et au développement du capital humain des entreprises. Enfin, les critères liés à la gouvernance se rapportent aux principes de transparence et d'éthique avec lesquels les entreprises sont dirigées et contrôlées.

Définition officielle

«L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

Définition de place retenue par le Forum pour l'Investissement Responsable et l'Association Française des sociétés de Gestion en juin 2013.

Pourquoi l'association Préfon mène une politique ISR ?

L'association Préfon n'est pas directement gestionnaire des fonds du régime Préfon-Retraite. Elle a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de CNP Assurances, réassurée par Axa, Groupama et Allianz. Chaque assureur est donc en charge de la gestion financière. Cependant nous souhaitons affirmer davantage notre responsabilité sociale et ne pas être un détenteur d'actifs financiers passif. Il s'agit pour nous de contribuer à promouvoir et faire évoluer les bonnes pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

De plus, la mise en œuvre d'une telle politique permet de mieux intégrer les enjeux de moyen et long terme, grâce à une analyse enrichie du risque, tout en identifiant les entreprises les plus performantes et les plus risquées.

Nous souhaitons également sécuriser encore plus notre régime de retraite ainsi que les rentes en ayant une visibilité plus globale des impacts de l'activité des entreprises.

Enfin, nous défendons l'idée qu'il existe des opportunités de création de valeurs extra-financières et de long terme.

« Nous voulons améliorer la part ISR de notre portefeuille. Ceci est un objectif prioritaire à moyen terme. Devenir un détenteur de produits financiers actifs nous permettra également d'avancer par rapport à ce qu'est notre conception du rôle social des entreprises. »

Pascal Renaud, Président de l'association Préfon.

Le marché de l'ISR

Sources NOVETHIC

Novethic est une filiale de la Caisse des Dépôts créée en 2001. Novethic est un centre de recherche et d'informations sur le développement durable, la responsabilité sociale des entreprises et sur l'investissement socialement responsable.

Chaque année, Novethic publie une étude sur les caractéristiques et les évolutions du marché de l'ISR en France.

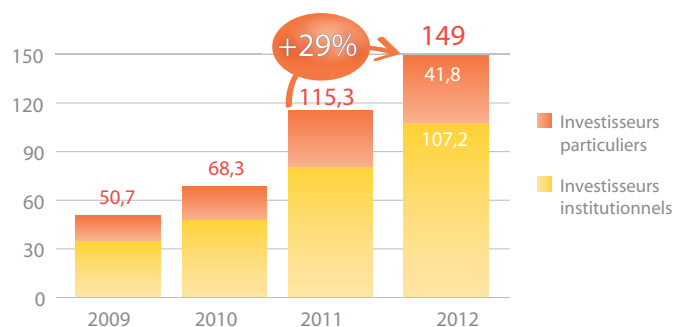
Pour l'année 2012, les encours ISR représentaient près de 150 milliards d'euros sur le marché français. Cette part est en progression régulière ces dernières années avec une augmentation des encours de 29% entre 2011 et 2012.

Il est à noter que le marché est surtout représenté par les investisseurs institutionnels qui détiennent 72% des encours ISR.

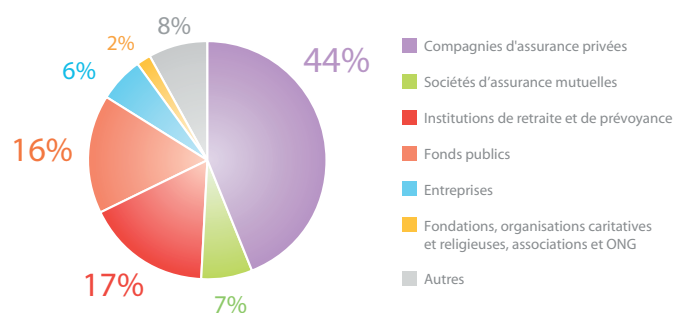
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de Novethic www.novethic.fr dans lequel vous retrouverez des définitions, des mesures de la performance de l'ISR ainsi que des informations détaillées sur ce marché.

Source : « Le marché ISR français en 2012 », Novethic

Évolution des encours ISR sur le marché français (Mds€)



Répartition des encours ISR par types d'institutionnels



2008

Préférence à l'ISR pour les placements en actions

Notre démarche tournée vers l'ISR a été amorcée dès 2008 lorsque la signature de la convention financière a été reconduite : celle-ci spécifie « une préférence à l'ISR dans les choix d'investissement réalisés au niveau de la poche actions du portefeuille ». Cela signifie donc que la sélection des actions doit reposer sur une approche combinant l'approche classique d'analyse financière et l'approche ISR de sélection d'actifs à partir de critères extra-financiers.

2010

Reporting sur l'intensité ISR du portefeuille Préfon-Retraite

Depuis 2010, l'assureur et les réassureurs du régime nous fournissent annuellement un reporting spécifique sur l'intensité ISR de leurs portefeuilles d'actions respectifs.

Ces comptes-rendus nous permettent de suivre avec quelle intensité les gérants intègrent les dimensions ESG dans leur sélection d'actifs. Cependant, les limites de cet exercice sont liées à la méthodologie propre employée par chaque assureur afin de noter les entreprises en portefeuille.

Cet indicateur ne permet donc pas la comparaison entre gestionnaires, ni d'avoir une vision globale homogène de notre portefeuille d'actifs.

2011

Adoption d'une Charte d'engagement

Notre Conseil d'administration a travaillé à la définition de la politique ISR de l'association et a abouti à la rédaction et la validation par l'Assemblée générale d'une « Charte d'engagement pour un investissement responsable » en novembre 2011. Nous souhaitons être un acteur engagé et responsable, ce document spécifie donc nos objectifs en matière d'ISR ainsi que nos engagements.

« L'association entend traduire ses valeurs et son éthique dans le cadre de la stratégie d'investissement des gestionnaires financiers du régime.

La stratégie d'investissement choisie devra être en adéquation avec les secteurs de l'économie dans lesquels l'association souhaite voir placer les actifs du régime, dans le respect de son objet social et de sa mission, notamment :

- être un levier pour l'économie ;
- soutenir le service public, notamment face aux enjeux sociaux que sont la prévoyance, la dépendance et la retraite.

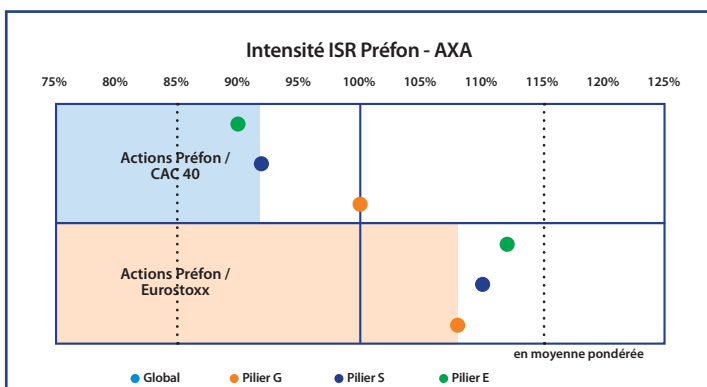
L'association s'attachera à obtenir davantage de transparence sur la politique de vote et les décisions prises lors des assemblées générales d'actionnaires des sociétés dans lesquelles les portefeuilles du régime sont investis. Elle portera une attention particulière sur la façon dont cette politique de vote et les décisions qui en découlent prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette charte devra être partie intégrante de toute convention financière. »

2011

Préfon adhère au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR est une association multipartite qui a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable. Ce forum regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR tels que des investisseurs, des sociétés de gestion, courtiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, syndicats... L'adhésion au FIR nous permet d'affirmer notre conviction et d'intervenir dans le débat, il s'agit pour nous d'aller dans le sens d'une démarche proactive.

« Il n'est pas insensé de penser que demain un investisseur particulier sera exigeant pour savoir comment est placé son argent ». Christian Carrega, Directeur général de Préfon et Président de la Commission Grand Public au FIR dont l'objectif est de promouvoir l'ISR auprès des particuliers.



Le graphique ci-dessus représente l'intensité ESG de la part du portefeuille Préfon-Retraite gérée par la compagnie d'assurances Axa de 2009 à 2013. Cette intensité est comparée à un indice de référence : soit le CAC 40, soit l'Eurostoxx 50, qui est un indice regroupant les 50 plus grosses entreprises de la zone euro et qui représente la base 100 sur ce graphique.

Au 30 juin 2013, l'intensité ISR de la quote part du portefeuille gérée par AXA est de 112% comparé au portefeuille Eurostoxx 50 sur le pilier E, elle était de 93% au 30 décembre 2009. Sur le pilier S, la note est de 110%, elle était de 100% au 30 décembre 2009. La note est de 108% sur le pilier G, elle était de 100% au 31 décembre 2009. Au global, la note est de 108% comparée à l'Eurostoxx 50, elle était de 97% en 2009. On peut donc constater une évolution positive de l'intensité ISR du portefeuille Préfon-Retraite de 2009 à 2013 sur les trois piliers, cela traduit une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les choix d'investissement réalisés.

2012

Choix d'une notation extra-financière du portefeuille Préfon-Retraite.

Pour la première fois nous avons fait noter notre portefeuille sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance par une agence de notation extra-financière, Vigéo. Cette notation sera effectuée annuellement.

L'intérêt de cette notation du portefeuille Préfon-Retraite réside dans le fait qu'elle est effectuée par un tiers indépendant qui réalise cette dernière en toute impartialité. De plus, Vigéo, qui a plus de 15 ans d'expérience en la matière, est devenue la première agence dans le domaine de la notation extra-financière en Europe.

Un autre avantage de cette notation tient au fait qu'elle est effectuée sur la globalité du portefeuille Préfon-Retraite dans sa version consolidée et sur la base d'une méthodologie commune pour l'ensemble du portefeuille.

Les principaux constats issus de la dernière notation extra-financière effectuée sur le portefeuille entreprises et obligations souveraines Préfon-Retraite sont les suivants :

- La performance globale du portefeuille entreprises, si elle reste limitée, s'est légèrement améliorée de 1,1 point entre 2011 et 2012.

Cette partie du portefeuille obtient donc un score correspondant à une performance globale amorcée. Cette amélioration est due au fait qu'une part plus importante des investissements réalisés concerne les entreprises qui ont un engagement probant ou avancé en matière d'intégration des enjeux ESG dans leurs activités. En un an, la part des investissements portant sur des valeurs ayant une performance avancée est passée de 1% à 7%.

La note du portefeuille Préfon-Retraite est supérieure à celle de l'indice de référence, l'Eurostoxx 600, qui a enregistré une baisse de 0,5 point sur la même période. La tendance à l'amélioration de la performance ESG du portefeuille Préfon-Retraite dans un contexte où l'indice de référence tend à se dégrader est donc un signal positif.

L'évolution la plus importante depuis le précédent reporting concerne la gouvernance des entreprises dont la note a augmenté de 3,6 points.

Les Sociétés financières sont très représentées dans nos investissements (42,7%) et les entreprises retenues dans ce secteur contribuent, en moyenne, à améliorer la performance du portefeuille actions dans la mesure où 61% des investissements réalisés dans ce secteur concernent des émetteurs dont la performance globale au regard des enjeux ESG est probante ou avancée.

Parmi les valeurs les plus investies, L'EIB est clairement un élément de performance (67/100) tout comme BNP Paribas (59/100) et EDF (55/100) là où Réseau Ferré de France (31/100) et Banco Santander (38/100) affectent la performance ESG du portefeuille.

- Les obligations d'Etat du portefeuille de Préfon-Retraite concernent toutes des pays de l'Union Européenne, avec des scores globaux avancés en termes de responsabilité sociétale attestant d'une maîtrise avancée des enjeux analysés. Ce score global est légèrement supérieur à la performance ESG moyenne des pays de l'Union Européenne.

En matière de respect, protection et promotion du droit du travail, la performance du portefeuille est excellente avec une note de 99,4 sur 100. Ce critère mesure le niveau d'engagement des pays à respecter et à promouvoir les conventions internationales du droit du travail en matière d'égalité des rémunérations, de représentants des travailleurs, de liberté d'association, de protection du droit syndical, de droit d'organisation et de négociation collective, d'âge minimum du travail, de lutte contre la présence de formes de travail proscrites, de travail des enfants et de travail forcé.

La performance du portefeuille consolidé "Etats" est légèrement supérieure à celle de l'indice de référence, l'iBoxx souverain qui représente les obligations du marché des emprunts d'Etat de la zone euro, notamment grâce aux investissements massifs réalisés sur la France (74,2%), et qui contribue positivement au portefeuille en obtenant un score global de 79,1 sur 100.

La France affiche donc un score élevé marqué par des performances parmi les plus avancées en Europe dans le domaine institutionnel (95/100) et en matière de protection sociale et solidarités (83/100). En revanche, la performance environnementale du pays est en retrait avec un score de 59/100.

Vigéo est une agence de notation extra-financière fondée en 2002 dont l'objet est d'analyser et de noter les entreprises, Etats et organisations qui font appel au marché en terme de financement.

Selon une série de critères, Vigéo note leurs démarches, pratiques et résultats liés à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Vigéo note les performances des entreprises sur la base de 38 enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance issus des normes internationales et qui sont regroupés en 6 grands domaines d'analyse : environnement, ressources humaines, droits humains, engagement sociétal, comportements sur les marchés et gouvernance d'entreprise.

Chaque entreprise est notée sur une échelle de 0 à 100. L'analyse extra-financière de Vigéo fournit une note globale du portefeuille sur 100 ainsi que sur chacun des 6 grands domaines d'analyse afin de déterminer si les entreprises ont des performances avancées, probantes, amorcées ou non tangibles en matière d'intégration des enjeux ESG au sein de leur activité.

Les informations utilisées pour noter un émetteur sont multi sources et traçables. Elles se basent sur une consultation systématique des entreprises ainsi que de leurs parties prenantes (ONG, syndicats,...) avec un recours à plus de 250 indicateurs par entreprise.

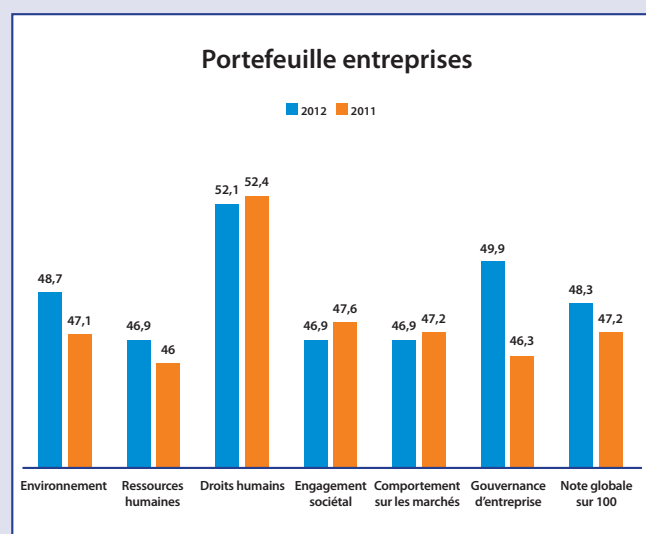
Pour la partie obligations d'Etat, la notation de Vigéo est effectuée sur 3 domaines : Etat de droit et gouvernance (Institutions), protection sociale et solidarité (Social) et protection de l'environnement (Environnement).

Ces trois domaines sont analysés à travers 38 critères d'évaluation regroupant des indicateurs de deux types : des indicateurs d'engagement et des indicateurs de résultat.

Voici les résultats détaillés de la notation du portefeuille Préfon-Retraite, parties entreprises et obligations souveraines de l'année 2012 et en regard les résultats de l'année précédente.

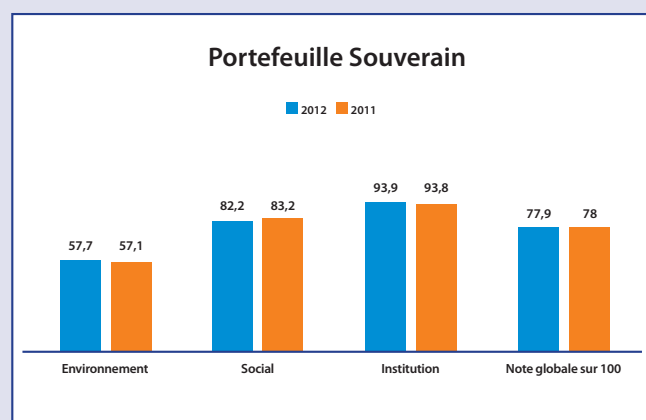
Portefeuille Actions

Le portefeuille consolidé obtient une performance limitée avec un score moyen pondéré de 48,3/100 contre 47,2/100 un an plus tôt, soit en légère progression.



Obligations souveraines

Le portefeuille témoigne d'une performance globale avancée avec un score de 77,9/100, légèrement supérieure à la performance ESG moyenne des pays de l'Union Européenne (76,8/100), comparable à celle à fin décembre 2011 (78/100).



2012

Définition d'un ensemble d'indicateurs ESG à mesurer et à suivre

« Créer de la valeur à long terme ce n'est pas seulement prendre en compte les éléments financiers ».

Christian Carrega, Directeur général de Préfon

Nous souhaitons illustrer et traduire concrètement en indicateurs les principes de notre Charte ISR. Pour cela, nous avons sélectionné, en concertation avec les quatre gestionnaires financiers du régime et avec l'aide d'un consultant spécialisé, un ensemble d'indicateurs ESG, chaque gestionnaire financier s'engageant à nous fournir un reporting spécifique.

Nous disposons avec cette démarche novatrice d'indicateurs simples et précis permettant à un public non averti de pouvoir appréhender le contenu de notre politique ISR.

Ce travail de concertation a donc abouti à la sélection de six indicateurs de suivi pour les obligations d'Etats et sept indicateurs pour les actions et obligations d'entreprises. Ces indicateurs ex post seront suivis dans le temps et permettront de mesurer l'évolution de chaque gestionnaire financier dans le choix des supports retenus.

Les indicateurs retenus

Illustration de certains indicateurs concernant la partie investissement sur les entreprises (actions et obligation)

Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration

Cet indicateur est un indice composite visant à analyser le bon fonctionnement d'un Conseil d'administration et qui prend en compte les différents critères suivants : Existence et indépendance du Comité de nomination ; Indépendance du Président du Conseil ; Taux d'administrateurs indépendants ; Formation et parcours des administrateurs non exécutifs ; Formation et expertise proposées aux membres du Conseil ; Assiduité des membres du Conseil aux réunions du Conseil d'administration ; Durée moyenne du mandat ; Evaluation du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil ; Revue des sujets de Responsabilité Sociale des Entreprises inscrits à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration. Cet indicateur a été noté par l'agence de notation extra-financière Vigéo et sa note s'élève pour 2012 à 50,5/100 ce qui révèle une performance probante en matière de composition et fonctionnement des Conseils d'administration des entreprises présentes dans notre portefeuille au regard de l'échelle de notation de Vigéo.

Les indicateurs ESG sélectionnés

Les indicateurs ESG retenus pour la gestion actions et obligations d'entreprises	Appréciation sur la note	Evolution 2011-2012
Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration		Non mesurable
Part des femmes au sein du Conseil d'administration des entreprises		
Nombre d'heures de formation par an et par salarié		
Part des femmes à des postes d'encadrement		
Emissions de gaz à effet de serre rapportées au chiffre d'affaires et en absolu		
Part des petites capitalisations dans le portefeuille		

Les indicateurs ESG retenus pour la gestion des obligations souveraines		
Qualité de la Gouvernance des Etats		
Développement Humain ajusté des inégalités (IDHI)		
Taux de chômage de longue durée		
Intensité énergétique de l'économie		
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie		

Part des femmes au sein du Conseil d'administration des entreprises

Cet indicateur a été retenu dans la mesure où il est lié à la non discrimination au sein des entreprises en favorisant la diversité femme-homme au sein des organes de gouvernance.

Il est utile de rappeler que la loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle impose aux entreprises cotées ainsi qu'aux entreprises dont l'effectif est d'au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 50 millions d'euros d'avoir au moins 20% de femmes au sein du Conseil d'administration en 2014 et au moins 40% d'ici à 2017.

La Commission européenne s'apprête également à proposer une directive imposant que les Conseils d'administration des grandes entreprises cotées en bourse soient composés d'au moins 40% de femmes.

Les entreprises constituant le portefeuille d'actions de Préfon-Retraite se situent déjà au-delà de cette réglementation puisque la part des femmes au sein des Conseils d'administration s'élevait à 22% en 2012.

Heures de formation par an et par salarié

Le suivi du nombre d'heures de formation par an et par salarié est un bon indicateur du développement du capital humain de l'entreprise. En effet, la formation professionnelle contribue au progrès social en assurant l'équité sociale ainsi qu'en favorisant l'emploi et l'implication durable des salariés dans la vie de l'entreprise.

Selon les chiffres de la dernière enquête européenne sur la formation professionnelle continue au sein de l'Union Européenne réalisée en 2010 et coordonnée par Eurostat, les salariés ont suivi en moyenne 10 heures de cours en formation professionnelle continue par an.

Au sein du portefeuille en actions de Préfon-Retraite, les entreprises représentées forment leurs salariés en moyenne plus de 27 heures par an en 2012.

Illustration de certains indicateurs concernant la partie investissement sur les obligations des Etats

L'indicateur de gouvernance de la Banque Mondiale

Il s'agit d'un indicateur lié à la qualité et à la performance intrinsèque du service public, ce dernier étant appréhendé comme support à une économie de marché. L'efficacité du secteur public ne peut se faire que si l'on est dans un Etat de Droit. Il est en lien direct avec les valeurs de progrès social, d'égalité et de solidarité que nous prônons. En effet, une bonne gouvernance favorise une meilleure répartition des richesses et est garante du bien public et de la démocratie. Cet indicateur est un indice composite calculé par la Banque Mondiale qui prend en compte à la fois la qualité du système réglementaire et des administrations, la lutte contre la corruption ainsi que l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales.

Indicateur de Développement Humain ajustés aux Inégalités (IDHI)

Cet indicateur permet de s'assurer du niveau de développement décent des populations dans le respect des droits de l'homme, en termes de dignité, liberté et solidarité et en tenant compte des disparités sociales au sein d'un même pays.

L'indicateur de développement humain ajusté aux inégalités est un indicateur composite créé par le Programme des Nations-Unies pour le Développement. Cet indicateur est destiné à mesurer le niveau de développement humain d'un pays en prenant en compte la santé, l'éducation ainsi que le niveau de vie et en intégrant leur inégale répartition entre la population.

Cet indice va de 0 à 1 et permet de classer les pays les uns par rapport aux autres.

En 2012, on pouvait considérer comme pays à développement humain très élevé les pays ayant un IDHI supérieur à 0,68 et les pays à faible développement humain avaient un IDHI inférieur à 0,45.

En 2012, le niveau de l'IDHI des Etats présents dans le portefeuille obligataire Préfon-Retraite s'établissait à 0,8. Cela signifie donc que l'ensemble du portefeuille est investi dans des Etats disposant d'un niveau de développement humain très élevé.

➔ Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie permet d'avoir une visibilité de la stratégie et la politique environnementale d'un Etat à travers sa contribution à l'amélioration de l'environnement et la réduction de sa dépendance énergétique face à la raréfaction des énergies fossiles. Il s'agit donc de contribuer à promouvoir les investissements à destination des énergies renouvelables et de mieux gérer les impacts en termes de consommation énergétique.

Les mesures adoptées en 2008 par la Commission Européenne sur le climat et l'énergie, appelées également « paquet énergie-climat », spécifient notamment que dans les pays européens la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie devra atteindre 20% d'ici à 2020.

En 2011, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne s'élevait en moyenne à 13%.

La part au sein des Etats présents dans le portefeuille Préfon-Retraite s'élevait quant à elle à 13,8% en 2011 et à 12,3% en 2012.

➔ Nombre d'Etats présents dans le portefeuille et non signataires de la Convention d'Ottawa ni du Traité d'Oslo

La Convention d'Ottawa porte sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il s'agit d'un traité international qui est entré en vigueur en 1999 et qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel.

Le Traité d'Oslo est également un traité international de désarmement qui interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. Ce traité est entré en vigueur en 2010.

Il n'y a pas dans le portefeuille Préfon-Retraite d'Etats n'ayant pas ratifié la Convention d'Ottawa ni le Traité d'Oslo.

Au sujet de la politique de responsabilité sociale de l'association

Vous développez une politique pour intégrer le développement durable au niveau de vos investissements mais que faites-vous au quotidien dans vos activités ?

Au-delà de notre politique ISR, nous souhaitons également intégrer les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance au sein même de l'activité de l'association. Notre responsabilité sociale se matérialise par :

- l'usage de papier issu de forêts gérées durablement (PEFC) ou de papier recyclé pour nos publications
- l'utilisation d'objets publicitaires écologiques c'est-à-dire fabriqués à partir de matières recyclées, naturelles et biodégradables
- la valorisation du papier usagé de l'association grâce à un partenariat avec La Poste qui collecte et recycle le papier via une entreprise d'insertion
- l'utilisation de véhicules hybrides
- la transparence sur nos activités et le fonctionnement du régime Préfon-Retraite grâce aux soirées affiliés que nous organisons depuis 2009 dans toute la France.

Conclusion

A l'issue de l'initiative de dialogue concerté avec les assureurs et gestionnaires financiers du régime, deux axes de travail sont envisagés pour les années 2013 et 2014 afin de continuer à s'inscrire dans une dynamique de progrès traçable. Le sujet étant de suivre avec attention le fait que les fonds placés par les affiliés au régime Préfon-Retraite le sont de manière responsable dans les Etats ou dans les entreprises qui favorisent le développement humain et durable.

La première orientation est celle de mettre en place un dialogue avec les émetteurs (entreprises qui font appel au marché) afin de faire évoluer leurs pratiques dans le respect des trois piliers de la démarche ESG. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la responsabilité d'actionnaire de l'investisseur et des droits de vote qui y sont rattachés. Il s'agit d'un levier d'actions qui permet de peser sur les pratiques et la transparence des entreprises dans leur démarche ESG.

La seconde orientation est celle de signer les Principes pour l'Investissement Responsables lancés par les Nations Unies en 2006. Ces engagements incitent les investisseurs à intégrer les problématiques environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion au sens large. Il s'agit d'un moyen de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers. Cet engagement oblige à un reporting très précis sur les 6 principes retenus.

Ces deux orientations contribueront à veiller au respect de nos valeurs dans la gestion des fonds collectés, à renforcer notre positionnement d'investisseur responsable mais également à maintenir la dynamique collaborative mise en place avec nos partenaires assureurs-gérants.

Comme cela est inscrit dans notre Charte d'engagement, nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement des avancées de ces orientations.

Pour en savoir plus

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-l-investissement.html>
<http://www.prefon.asso.fr/Notre-mission/Investissement-Socialement-Responsable>
<http://www.unpri.org/>
<http://www.novethic.fr>
<http://www.vigeo.com>
<http://www.frenchsif.org>
<http://www.semaine-isr.fr/evenements/>
<http://www.ethifinance.com>

The logo for Préfon features the word "Préfon" in a blue, sans-serif font. A red horizontal line is positioned above the 'e', and a red curved line is positioned below the 'o', resembling a smile.

12 bis rue de Courcelles
75 008 PARIS

L'Association Préfon (Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique) fidèle aux valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité a pour objet : d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs rappelées ci-dessus dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables.

Le régime PRÉFON-RETRAITE est un contrat d'assurance de groupe, régi par les articles L. 441-1 et suivants du Code des assurances, dont l'objet est la constitution et le service d'une retraite par rente au profit des affiliés. Il est souscrit par l'Association Préfon, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social, 12 bis rue de Courcelles à Paris 8^e auprès de : CNP Assurances - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS. Il est distribué par la SAS Préfon-Distribution au capital social de 200 000 euros entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris.